

Table des matières

1	Valérie Pécresse sur l'épisode neigeux :.....	1
2	Piétonisation des berges à Paris : l'arrêté municipal ne serait pas conforme.....	2
3	Métro du Grand Paris : les élus de l'Essonne menacent de blocage	4
4	Val-de-Marne : rassemblement historique contre la suppression du département.....	5
5	Gérald Darmanin : « Nous redonnons du pouvoir d'achat sans céder au « demain, on rase gratis »	6
6	Le commerce extérieur s'enfonce dans le rouge	12
7	Hémorragie de chauffeurs chez Uber.....	13
8	La RATP, Sodexo et la MAIF misent sur le « court-voiturage »	14
9	Vinci décolle grâce à la reprise du BTP et à la hausse du trafic aérien.....	16
10	Téléphonie. La 5G ? Elle va très vite arriver	18
11	Carrefour continue de perdre des parts de marché en France.....	19
12	Affaire Kerviel : vers un long bras de fer entre la Société générale et le fisc	20
13	L'enseignement du fait religieux à l'école relancé par Jean-Michel Blanquer	21
14	Macron reste ferme face aux nationalistes corses	23
15	Près de 300 milliards d'euros promis à la défense d'ici à 2025	24
16	Gérard Collomb : « À délinquance numérique, police numérique ».....	26
17	Euro, impôts, migrants... Ce que va faire la coalition allemande	29
18	Listes transnationales : le Parlement européen dit « non » à Macron	32

::: ILE-DE-FRANCE

EUROPE 1 – 08/02/2018

1 Valérie Pécresse sur l'épisode neigeux :

"On aurait dû être plus efficace en matière d'informations aux automobilistes et aux voyageurs"



Valérie Pécresse, présidente du conseil régional d'Île-de-France, répond aux questions de Patrick Cohen ce jeudi.

REPLAY : <http://www.europe1.fr/emissions/invite-de-patrick-cohen/valerie-pecesse-sur-lepisode-neigeux-on-aurait-du-etre-plus-efficace-en-matiere-dinformatives-aux-automobilistes-et-aux-voyageurs-3568706>

LE PARISIEN – 08/02/2018

2 Piétonisation des berges à Paris : l'arrêté municipal ne serait pas conforme



Les associations passent au tribunal administratif pour défendre leurs arguments au fond contre la fermeture des berges rive droite.

Au tribunal administratif, les associations qui portaient perdantes à l'assaut de la piétonisation des berges parisiennes ont gagné une victoire... symbolique.

Les associatifs et riverains des berges de la Seine portaient au tribunal administratif, ce mercredi, [vaincus d'avance](#) contre les décisions de la ville de piétoniser la voie Georges-Pompidou.

Et, à la surprise générale, le rapporteur public a rendu un avis qui leur réserve une demi-victoire, formelle. Mais qui pose une ombre sur la gestion des affaires juridiques de la Ville, après l'annulation, cette semaine, du [marché de panneaux publicitaires JCDecaux](#). Durant plus de trois heures d'audience, la Ville et les riverains des berges, mais aussi la région et les communes limitrophes, ont tous débattu sur le bien-fondé de la piétonisation des berges, rive droite.

Sur un premier point, la délibération du Conseil de Paris de septembre 2016, qui avait déclaré d'intérêt général la décision de piétoniser les berges, a bien été confirmée. « C'est un point essentiel, sur le fond du dossier », se rassure la Ville, qui se réjouit que la qualité des études d'impact n'ait pas été remise en cause.

«Cela prouve que l'on ne décrète pas, par idéologie, la fermeture d'un axe principal de circulation»

Pour autant, sur un second point, le rapporteur public a tout bonnement réclamé l'annulation de l'arrêté municipal, pris le 18 octobre 2016, qui donne le feu vert à la piétonisation des berges. Pour lui, ce permis de fermer les berges aux voitures ne «serait pas fondé sur les bonnes dispositions du Code général des collectivités territoriales».

Une faille qui permet aux associatifs de crier victoire. «Cela prouve que l'on ne décrète pas, par idéologie, la fermeture d'un axe principal de circulation», souligne Mathieu Guyon, représentant de la fédération des associations opposées aux aménagements de voiries de la Ville. «Cela prouve qu'il y a un problème de méthode et que tout est mal ficelé. Qu'avant de fermer les berges, il fallait prévoir plus de transports en commun...»

Les représentants de la Ville, eux, ont une tout autre lecture de l'avis du rapporteur public qui doit aider les trois magistrats à donner leur jugement. «Tous les arguments de fond de la Ville mettant en place la

piétonisation (lutte contre la pollution notamment) ont été confirmés. C'est juste un point juridique et procédural, que nous contestons formellement, qui a été dénoncé. Et si jamais les magistrats suivent cet avis, cela ne nous empêchera pas de prendre un autre arrêté dans la foulée. La piétonisation ne sera alors pas du tout remise en cause», réagit l'Hôtel de Ville.

Les magistrats doivent rendre leur décision dans une dizaine de jours.

Eric Le Mitouard

LE PARISIEN – 08/02/2018

Grand Paris Express : vers un retard de deux ans sur les principales lignes



Les présidents de départements ont été reçus mardi par la ministre des Transports Elisabeth Borne au sujet du Grand Paris Express. Les retards attendus dans la livraison des lignes du supermétro se précisent

Une simple « réunion d'échanges », selon le ministère des Transports, mais déjà de vives protestations chez les élus. Ce mardi matin, Elisabeth Borne recevait à petit-déjeuner les présidents des départements, la maire de Paris Anne Hidalgo et le vice-président de la région en charge des Transports, Stéphane Beaudet. Au menu : le futur calendrier du Grand Paris Express, ce supermétro automatique de 200 km autour de Paris.

Après avoir réétudié le projet à la lumière des contraintes des travaux et de l'inflation des coûts (plus de 38 Mds €), le gouvernement a finalement décidé de le [maintenir dans son intégralité](#), et de lui trouver des [ressources financières supplémentaires](#). Mais son calendrier de réalisation, lui, sera revu. Il s'agissait de « partager avec les élus les contraintes techniques importantes qui pèsent sur la réalisation du projet et la nécessité de définir un nouveau calendrier réaliste de réalisation », précise-t-on au ministère. De simples « échanges » au cours desquels « aucune nouvelle date n'a été présentée ou arrêtée », assure-t-on.

Il n'empêche, un membre de la Société du Grand Paris (SGP), chargée de construire le métro, a bien dévoilé aux élus des hypothèses pour un nouveau calendrier. Par rapport au calendrier initial, il prévoit de sérieux retards (voir carte ci-dessous). La ligne 15 Ouest (Pont de Sèvres-Pleyel) serait repoussée de 2027 à 2029. La ligne 17 Nord (Le Bourget-Roissy) à 2026, tout comme la ligne 18. Le retard de la 15 Sud, déjà en chantier, serait lui aussi acté. Quant à la ligne 16, elle serait bien réalisée en deux temps.

Rien ne dit que ce calendrier sera au final celui retenu par le gouvernement. « Ce n'est pas conclusif et je ne l'ai pas pris comme tel », indique Stéphane Troussel, président PS de Seine-Saint-Denis, qui veut

encore se battre pour que les calendriers soient tenus. Des réunions techniques sont désormais prévues et le gouvernement doit arrêter son calendrier mi-mars.

Colère des élus

Mais la colère gronde déjà chez les élus. « Ce n'est pas acceptable, indique Stéphane Troussel. La promesse du président Emmanuel Macron ne sera pas tenue (*NDLR : il avait promis une gare à Clichy-Montfermeil en 2024*). Ce n'est pas rien. » L'élu ne comprend pas que l'on invoque des raisons techniques pour les retards, « alors que les mêmes nous ont dit il y a deux ans que l'on pouvait accélérer le calendrier pour être prêts pour les JO ! »

La desserte du Bourget Aéroport, site du village des médias pour les Jeux olympiques de 2024, est d'ailleurs menacée. « Au mieux, on nous a dit que Le Bourget Aéroport serait desservi en octobre 2024, après les JO ! C'est un événement pour lequel la France a pris des engagements internationaux, qui va accueillir des milliers de journalistes », se désole Patrick Devedjian, président LR des Hauts-de-Seine. « Toutes les lignes sont en retard. On a perdu deux ans, c'est irrattrapable », déplore l'élu, qui demande à la ministre « des sanctions pour tous ces manquements ».

En Essonne, où [les élus se mobilisent](#) depuis plusieurs mois pour que la ligne 18 (Orly-Versailles en passant par le plateau de Saclay) n'arrive pas après 2024, les nouvelles dates n'ont pas du tout calmé le jeu. « Nous contestons le nouveau calendrier annoncé, peste François Durovray, président (LR) de l'Essonne. Une livraison au mieux au printemps 2025, voire été 2026 n'est absolument pas acceptable. Il n'y a aucune raison que les lignes qui desserviront les JO soient privilégiées au détriment de celles qui pourraient améliorer le quotidien de milliers de Franciliens. » Tant que les « tunneliers ne foreront pas pour la ligne 18 », les élus de l'Essonne ont [redit « fermement » qu'ils s'opposeraient](#) à « la construction de tout mètre carré supplémentaire et à toute mesure palliative pour la desserte du plateau qui ne serait pas à la hauteur de l'ambition affichée et qui serait en réalité prétexte à de nouveaux reports ».

Seuls tronçons épargnés par ces retards : les prolongements nord et sud de la ligne 14 et le tronçon commun des lignes 16 et 17 entre Saint-Denis Pleyel et Le Bourget RER. Un conseil de surveillance de la SGP est prévu le 13 février pour voter le lancement de ces travaux. Pour le reste du calendrier, un prochain conseil se tiendra en mars, a promis la ministre.

Jean-Gabriel Bontinck avec Cécile Chevallier

LES ECHOS – 08/02/2018

3 Métro du Grand Paris : les élus de l'Essonne menacent de blocage



Outrés par le calendrier qui leur a été présenté ce mardi, les élus s'opposeront à toute nouvelle construction sur le Plateau de Saclay tant qu'il n'aura pas son métro.

Ca ne passe pas. Reçus mardi matin par la ministre des Transports Elisabeth Borne, les présidents de conseils départementaux, la maire de Paris Anne Hidalgo et le vice-président de la région Ile-de-France en charge des transports Stéphane Baudet ont eu confirmation des [rumeurs](#) alarmantes qui circulaient depuis cet automne sur un [nouveau calendrier d'ouverture des futures](#) lignes du métro du Grand Paris.

Bernard Cathelain, membre du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), leur a en effet indiqué des dates encore plus lointaines que celles évoquées dans le rapport de la Cour des comptes. La ligne 15-Ouest est désormais prévue pour 2029 au lieu de 2027, la ligne 17-Nord pour 2026 au lieu de 2024 et la ligne 18 au mieux au printemps 2025, voire à l'été 2026.

Accélérer et non ralentir

« Je suis intervenu pour redire avec force qu'une fois encore la méthode n'était pas la bonne ; que le calendrier ne devait pas être la résultante de contraintes techniques mais qu'au contraire il fallait prévoir des moyens techniques supplémentaires , notamment en matière de tunneliers, pour respecter au mieux le calendrier initial », déclare ce mercredi matin François Durovray, président du conseil départemental de l'Essonne. « Il n'y a aucune raison que les lignes qui desserviront les Jeux Olympiques soient privilégiées au détriment des lignes de métro qui pourraient améliorer le quotidien de milliers de Franciliens », ajoute-t-il.

« Toutefois, indique-t-on au conseil départemental, la réunion s'est conclue sur le principe d'une rencontre technique au cours de laquelle la SGP et le Centre d'Etude des Tunneliers (CETU) allaient indiquer les avancées espérées avec la mise en oeuvre de tunneliers supplémentaires ». En parallèle, la SGP doit déterminer les surcoûts liés aux décalages des chantiers. En clair, ce nouveau calendrier est purement théorique et semble plutôt destiné à « prendre la température » du terrain. En privé, d'autres acteurs du Grand Paris, plutôt « business », évoquent ouvertement la possibilité de consacrer leurs efforts à d'autres projets.

Pas de nouveaux permis de construire

Conséquence, ce matin, tous les élus de l'Essonne concernés par la ligne 18 du Grand Paris Express, dont Michel Bournat, président de la communauté d'agglomération Paris-Saclay, « tiennent à redire fermement qu'en attendant que les tunneliers forent, ils s'opposeront très concrètement à la construction de tout mètre carré supplémentaire ; à toute mesure palliative pour la desserte du Plateau, qui ne pourra être à la hauteur de l'ambition affichée et qui sera en réalité le prétexte à de nouveaux reports ; à toute décision de l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay, l'opérateur de l'Etat qui procède à l'aménagement du site ». En son temps, François Lamy, élu local et bras droit de Martine Aubry, avait bloqué le permis de construire d'un équipement majeur sur le Plateau de Saclay pour une ligne de bus.

La carte animée du métro du Grand Paris avec l'ancien calendrier //

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0301264273182-metro-du-grand-paris-les-elus-de-lessonne-menacent-de-blocage-2151577.php>

Dominique Malecot

LE PARISIEN – 08/02/2018

4 Val-de-Marne : rassemblement historique contre la suppression du département



Créteil, ce mercredi. Plus de mille manifestants ont bravé les intempéries pour venir dire « non » à la suppression des départements de petite couronne.

1 000 à 2 000 manifestants se sont massés devant la préfecture, ce mercredi matin à Créteil. Une mobilisation inédite pour préserver l'emploi des 8 000 agents et les services publics départementaux.

Vu l'enjeu, ils n'allaient pas se laisser impressionner par quelques centimètres de neige. Chasubles fluo sur le dos et drapeaux levés, ce mercredi matin à Créteil, les manifestants ont afflué en masse pour dire « non » à la [suppression des départements de petite couronne parisienne](#).

La police a compté 1 000 personnes. Les organisateurs, plus du double. Des agents et des élus surtout, de toutes sensibilités politiques. Sans compter les cars affrétés pour l'occasion, mais finalement interdits de circulation.

Le président PCF entouré de maires LR

C'est suffisamment rare pour être souligné : sur l'immense scène installée devant la préfecture, Christian Favier (PCF), président du conseil départemental, menait la fronde, entouré d'Olivier Capitanio, Hervé Gicquel et Françoise Lecoufle, maires LR de Maisons-Alfort, Charenton et Limeil-Brevannes. Il a tenu à les en remercier, avant de saluer l'ampleur de ce « rassemblement déterminé et combatif ». Le « premier de l'histoire du Val-de-Marne » et, d'après Christian Favier, « la meilleure réponse aux très graves menaces » qui pèsent sur le service public de proximité.

« Vous l'avez constaté ce matin : les routes départementales sont praticables, a-t-il déclaré face à un parterre de bonnets. Car 70 agents et 10 engins sont à pied d'œuvre jour et nuit pour atténuer les difficultés générées par la neige. C'est aussi ça, le service public ! » Y compris ce mercredi, en dépit de l'action [« journée morte » pour les 8 000 agents du département](#).

Aux « technocrates qui ne quittent jamais le VII^e arrondissement de Paris », Christian Favier a rappelé qu'effacer le 94 reviendrait à faire une croix sur 76 crèches, la protection des enfants maltraités, le prêt d'ordinateurs aux écoliers, l'entretien des collèges et l'innovation. Notamment le téléphérique qui reliera Villeneuve-Saint-Georges à Créteil. Le président du bastion rouge refuse catégoriquement ce « livre noir ». Et avec lui, [les 40 000 signataires de sa pétition](#).

Lucile Métout

∴ ECONOMIE

LES ECHOS – 08/02/2018

5 Gérald Darmanin : « Nous redonnons du pouvoir d'achat sans céder au « demain, on rase gratis »



INTERVIEW - Le ministre de l'Action et des Comptes publics exclut dans l'immédiat tout geste supplémentaire en faveur du pouvoir d'achat des Français, malgré l'accélération de la

croissance. Le locataire de Bercy détaille la philosophie de son plan de départs volontaires pour la fonction publique.

Pour la Cour des comptes, le retour sous les 3 % vient avant tout du retour de la croissance, plus que des mesures d'économies. Faites-vous le même constat ?

Je respecte la Cour des comptes qui est pleinement dans son rôle. Mon analyse est que ce surcroît de recettes fiscales vient du dynamisme impulsé par le président de la République et d'un retour de la confiance qui résulte de notre politique économique. En outre, les efforts que nous avons faits pour réaliser des économies ne doivent pas être minimisés. C'est grâce à eux que nous avons pu tenir les engagements de nos prédécesseurs sur des dépenses de guichet ou des dépenses militaires, sans recourir à des augmentations d'impôts. C'est un défi que nous avons réussi.

Vu l'embellie, regrettez-vous du coup la décision très impopulaire sur les APL ?

Pas une seconde ! La France vit aujourd'hui au-dessus de ses moyens. Aucun chef d'entreprise, aucun ménage, ne dépenserait chaque mois 25 % de plus que ce qu'il gagne. C'est pourtant le cas de notre pays. Tous les efforts de maîtrise des dépenses publiques sont nécessaires, nous allons continuer à les faire.

La Cour des comptes met justement en doute le niveau d'effort structurel...

La Cour a effectivement des interrogations sur le mécanisme de contractualisation avec les grandes collectivités. Cela provient sans doute de la dimension novatrice de notre approche : pour la première fois nous mettons en oeuvre une solution qui ne repose pas sur la contrainte, mais sur la confiance, en les incitant à maîtriser leurs dépenses.

La Cour avait pourtant été très critique sur la baisse de dotations tous azimuts. Elle avait recommandé de trouver un système nouveau qui ne découragerait pas l'initiative locale et l'investissement public. C'est ce que nous avons fait, et je suis convaincu que ce mécanisme apportera bien 2,5 milliards d'économies chaque année. Une quarantaine de collectivités sont déjà dans une phase de test. Encore cette semaine, Christian Estrosi m'a appelé pour que Nice fasse partie de la phase test, ce qui n'était pas prévu initialement. Les premiers contrats seront bien passés en avril. La quasi-intégralité devrait être signée en juin.

La remontée des taux d'intérêt n'appelle-t-elle pas à un effort structurel plus fort ?

La stratégie du gouvernement consiste à d'abord baisser la fiscalité pour faire revenir la confiance. La hausse de recettes fiscales doit nous aider à réduire notre déficit. Nous surveillons les taux d'intérêt avec attention. Je dis souvent que 1 point d'intérêt supplémentaire peut faire partir en fumée un montant équivalent au budget de la Justice... Certes, les taux augmentent légèrement mais nous l'avions prévu dans le budget 2018. Leur niveau actuel est encore bien inférieur à la prévision de la loi de finances. Nous sommes donc dans les clous de ce qui était prévu.

Avez-vous bon espoir de voir le déficit 2017 atterrir en dessous de la prévision de 2,9 % ?

Nous avons eu de bonnes surprises quant aux recettes fiscales et nous avons piloté finement les dépenses. En revanche, les dépenses des collectivités locales sont assez dynamiques du fait de la fin du cycle d'investissement à deux ans des échéances électorales. Même s'il y a toujours des incertitudes, la France devrait pouvoir, selon toute vraisemblance, sortir de la procédure de déficit excessif au printemps prochain. Ce qui serait une grande victoire.

Avec le retour de la croissance, la Cour des comptes voit 8 milliards d'euros supplémentaires de rentrées fiscales. Faut-il redistribuer cette cagnotte ?

Il n'y a pas de cagnotte dans un pays qui perd 2.115 euros par seconde ! Le gouvernement améliore le pouvoir d'achat. Avec la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français, ce sont 10 milliards

d'euros d'impôts qui seront rendus aux Français d'ici à 2020. Dès 2018, ce sont en moyenne 170 euros rendus à plus de 17 millions de foyers.

La feuille de paie de janvier a augmenté pour 21 millions de salariés, certes parfois d'une dizaine d'euros. On peut vouloir plus, d'ailleurs une nouvelle hausse des salaires nets aura lieu en octobre, mais quand nous avons baissé de 5 euros les APL, tout le monde avait bien en tête que chaque euro comptait. Les Français, qui ne croient que ce qu'ils voient, constatent pour la très grande majorité d'entre eux que nous augmentons leur pouvoir d'achat sans accroître les charges des entreprises. Les salariés ne s'en plaignent pas !

Avec la baisse de l'exécutif dans les sondages, ils semblent plutôt exprimer leur déception profonde sur le pouvoir d'achat...

La hausse du pouvoir d'achat est réelle, notamment pour les salariés. Nous assumons que ce n'est pas le cas pour une partie des retraités. Ceux qui perçoivent de petits revenus ne sont pas concernés par la hausse de CSG et verront leur pouvoir d'achat croître grâce à une revalorisation forte du minimum vieillesse. Quant aux retraités qui touchent un revenu mensuel allant de 1.200 à 2.500 euros, ils connaissent certes une hausse de CSG mais vont constater le rattrapage en octobre lorsque leur taxe d'habitation baissera de 30 %.

Le décalage entre votre discours et la perception des Français n'est-il pas aggravé par le fait qu'ils entendent que la croissance revient mais ne le sentent pas ?

Certes le pays renoue avec la croissance mais elle reste inférieure à celle de ses voisins européens. Ce qui est important, c'est le redressement du pays et il ne passe pas par le relâchement de nos efforts à la moindre embellie. Oui la reprise est là mais il va falloir plusieurs mois pour démontrer qu'effectivement, la France est économiquement de retour.

N'était-ce pas une erreur de baisser en deux temps les cotisations sociales ?

Non, car cela nous aurait obligé à augmenter le déficit ou bien à augmenter les impôts, et c'était hors de question. Nous redonnons du pouvoir d'achat sans pour autant faire la politique du « demain, on rase gratis », qui se termine toujours par des hausses d'impôts.

N'est-il pas possible d'accélérer le calendrier de la baisse des cotisations ?

Nous venons de voter un budget. Je comprends les impatiences mais il faut raison garder. Nous n'allons pas faire un budget rectificatif à chaque question journalistique.

Des voix s'élèvent dans la majorité pour faire davantage et augmenter en une seule fois la prime d'activité au lieu d'étaler la hausse... Êtes-vous prêt à le faire ?

Je suis sensible à ces arguments, d'autant que je fais partie de ceux qui plaident pour une conscience sociale plus affirmée en politique. Mais la prime d'activité, c'est de l'argent public que l'on donne à des salariés afin que leurs revenus d'activité soient supérieurs à ceux de l'assistance. Il faut le faire mais ce n'est pas la panacée. Si la reprise de la croissance se traduit par davantage d'argent public dépensé, on ne va pas réduire notre déficit ! La hausse de la prime d'activité est programmée mais son accélération n'est pas à l'ordre du jour.

Pour la désocialisation des heures supplémentaires, Edouard Philippe parle de 2020 ou avant. Pouvez-vous le faire dès 2019 ?

Il s'agit d'un bel engagement du Président de la République dont j'ai soutenu, dès le début du mandat, l'intégration dans la trajectoire budgétaire du quinquennat. Nous le ferons d'ici fin 2020 comme l'a dit le Premier ministre.

Est-ce tenable de supprimer la taxe d'habitation pour les 20 % des ménages les plus aisés, vu les critiques à l'automne sur le « budget des riches » ?

Si l'impôt est idiot, il n'y a aucune raison de le maintenir. Mais je répète qu'il n'y aura pas d'impôt supplémentaire. Nous devons engager une refonte globale de la fiscalité locale. On ne doit pas s'interdire non plus de réfléchir à la répartition locale d'un impôt national comme nous l'avons fait avec les régions en leur affectant 1 point de [TVA](#). De nombreuses hypothèses sont sur la table : les compétences des collectivités resteront-elles les mêmes ? Est-ce aux élus locaux de fixer le taux ? Nous y travaillons avec les collectivités locales dans le cadre de la Conférence nationale des territoires.

Pour certains ménages, l'impôt payé localement pourra être plus élevé après la réforme ?

Lorsqu'on aura trouvé la meilleure solution, je vous le dirai. Mais notre ligne rouge, c'est qu'il n'y aura pas de hausse globale de la fiscalité.

Sur la réforme de la fonction publique, l'expression de « plan de départs volontaires » que vous avez employé a surpris, y compris au sein de votre majorité. Était-ce avisé de débiter les négociations de la sorte ?

Notre volonté est de transformer en profondeur l'action publique, avec à la clef des missions qui évolueront : certaines seront maintenues, certaines fusionneront ou seront déléguées à des collectivités locales ou des entreprises, d'autres seront renforcées. Certaines tâches vont également disparaître avec la numérisation.

A Bercy par exemple, beaucoup de choses peuvent changer. Pour certaines taxes, ne serait-il pas possible de faire un partenariat avec La Poste pour le traitement de tous les paiements en argent liquide, afin que l'administration fiscale soit dégagée de ce genre de charges ? Cela permettrait d'utiliser à plein le réseau de cette belle entreprise publique. Mais dès lors il faut envisager des solutions pour les agents dont les emplois sont concernés. Soit on les forme à un autre métier, soit on leur propose un plan de départs volontaires, avec un accompagnement très fort.

Quel genre d'accompagnement ?

Il y aura un accompagnement, notamment financier bien évidemment. Est-ce que cela doit passer par l'assurance-chômage ? Pourquoi pas, cela fera partie des discussions avec les syndicats. Nous avons un an de concertation devant nous, avec Olivier Dussopt, avant un projet de loi au printemps 2019. Je constate que les organisations syndicales que j'ai rencontrées ces derniers jours sont dans une volonté de dialogue. Il faut sortir des fantasmes. Nous ne proposons pas un plan de départs massif. Par exemple il n'y aura pas de plan de départs pour les professeurs ou les personnels hospitaliers, que nous avons parfois même du mal à recruter.

Pourquoi vouloir accroître le [recours](#) aux contractuels dans la fonction publique, alors qu'ils représentent déjà 20 % des effectifs ?

Nous pensons qu'il y a des domaines dans lesquels l'Etat doit continuer de fonctionner, mais avec davantage de recours au contrat. Prenons le cas des informaticiens. A Bercy, nous avons besoin de compétences très pointues en matière d'algorithmes et de « data mining » pour renforcer nos moyens antifraude fiscale. Il faut aussi surmonter les blocages. Aujourd'hui, trop souvent, un maire qui veut recourir à un contrat doit démontrer au préfet qu'il a essuyé au préalable le refus de fonctionnaires titulaires.

Je précise également que ce n'est pas une insulte d'être contractuel, et il faut rappeler que les soldats qui se battent par exemple au Mali, pour une partie d'entre eux, ne sont pas fonctionnaires à vie. Leur engagement en faveur de l'Etat et du service public ne fait pourtant aucun doute !

Sur la rémunération au mérite, Nicolas Sarkozy avait déjà tenté de la réaliser sans réussir...

C'est une réforme difficile. Il faut déjà s'entendre sur ce que l'on entend par mérite, et sur son évaluation. Doit-on s'appuyer sur les notations des supérieurs hiérarchiques, sur le niveau de la qualité de service, sur le taux de présence ? A partir du moment où l'évaluation est fondée sur des critères publics liés à l'intérêt général et non aux profits, cela me semble de bon sens.

Dans leur grande majorité les agents publics font très bien leur travail et aimeraient être payés selon leurs mérites. Aujourd'hui c'est principalement par l'ancienneté ou l'augmentation généralisée du point d'indice que se font les hausses de rémunération. Seul 1 agent de l'Etat sur 10 a une part de sa rémunération au mérite, et encore, elle demeure restreinte. Ce n'est pas satisfaisant, cela revient souvent à disséminer des petits montants à tout le monde.

Il faut aussi des efforts plus ciblés pour des agents qui sont mal payés au regard de leurs missions - dans les Ehpad, parmi les infirmières ou les gardiens de prison, par exemple.

Comment mener ces réformes d'ampleur extrêmement sensibles politiquement, alors que vous êtes attaqué par une partie de l'opposition qui réclame votre démission après l'ouverture d'une enquête préliminaire pour des accusations de viol ?

Que l'opposition m'attaque, cela ne me paraît pas antidémocratique. Cela ne m'empêche pas de travailler avec elle, notamment Eric Woerth, le président de la commission des Finances à l'Assemblée nationale pour qui j'ai un grand respect, et Albéric de Montgolfier, le rapporteur général au Sénat. Pour le reste, je suis totalement à la tâche, au service de mon pays et des Français. Rien ne me fait dévier de cet engagement.

N'êtes-vous pas fragilisé par l'affaire judiciaire dont elle s'est emparée ?

L'opposition est dans son rôle de s'opposer. Quant à moi, je reste déterminé à mettre en oeuvre les engagements pris par le président de la République.

Le résultat des élections législatives partielles ne soulèvent-elles pas le problème d'ancrage territorial d'En Marche ?

Une élection partielle ne fait pas le printemps ! Je me souviens que LR avait gagné quasiment toutes les partielles du dernier quinquennat. Cela ne lui a pas permis de remporter l'élection présidentielle... Nous, nous avons un projet, qui peut être contesté, mais j'ai du mal à imaginer quelle serait la situation si Laurent Wauquiez était au pouvoir : si je m'en tiens à son programme il y aurait une hausse de 2 points de TVA, une fiscalité écologique, pas de suppression de la taxe d'habitation, une baisse de l'impôt sur le revenu et là, une vraie politique pour les plus riches !

Il faut laisser le temps à la politique du gouvernement de donner ses pleins effets. Pour le reste, nous travaillons. Il est évident qu'une jeune force politique - ce que nous sommes et revendiquons - n'a pas tous les réflexes d'un vieux parti.

Renaud Honoré, Isabelle Ficek et Ingrid Feuerstein

LE FIGARO – 08/02/2018

Édouard Philippe annonce l'exonération des heures sup pour... 2020



Le premier ministre mettra en œuvre cette promesse présidentielle « plus tôt » si les conditions le permettent.

In extremis! Deux minutes avant la fin de [sa séance hebdomadaire de réponse aux questions des internautes](#) sur sa page Facebook, Édouard Philippe s'est livré mardi à une confidence de poids. Son gouvernement va bel et bien «désocialiser» les heures supplémentaires avant 2022. C'est-à-dire, selon la promesse de campagne d'Emmanuel Macron, supprimer pour le salarié comme pour l'employeur les cotisations sociales afférentes à ces heures. «C'est prévu pour 2020», voire «plus tôt si nous dégageons des marges de manœuvre suffisante», a même précisé le premier ministre.

Depuis un mois, le sujet des heures sup montait en puissance. Lors d'un déplacement dans une concession Peugeot près de Metz il y a quinze jours, où il voulait parler pouvoir d'achat, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, a été incessamment interpellé par les salariés sur cette promesse d'Emmanuel Macron. Les techniciens avaient en mémoire la mesure de Nicolas Sarkozy qui, pour matérialiser sa promesse du «travailler plus pour gagner plus», avait instauré une exonération des charges complétée par une défiscalisation des revenus issus des heures effectuées au-delà de la durée légale.

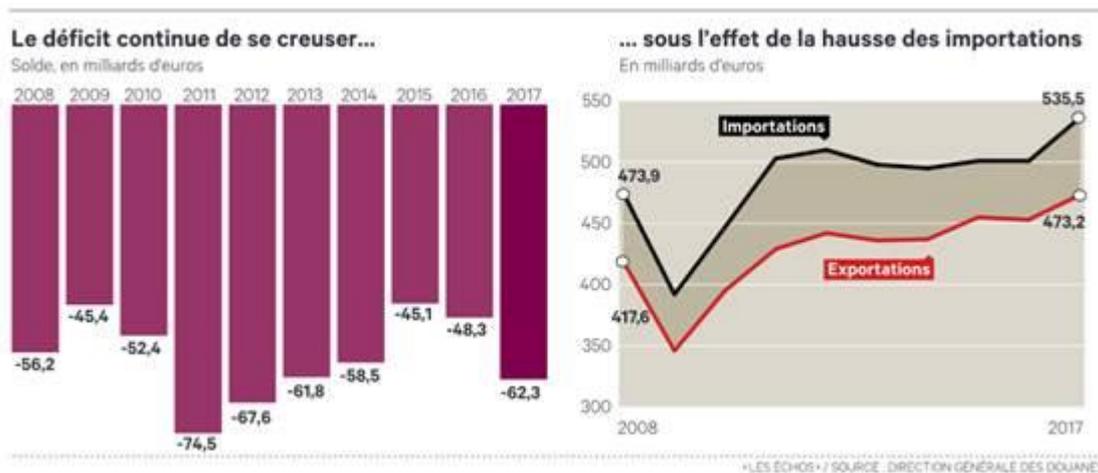
Le dispositif, annulé mi-2012 par François Hollande (sauf pour les exonérations de cotisations patronales dans les entreprises de moins de 20 salariés), a marqué les esprits car il avait permis d'améliorer le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires. Selon une étude du ministère du Travail, en 2013, dernière date disponible, 46 % des salariés (48 % de ceux à temps complet et 35 % de ceux à temps partiel) ont fait des heures supplémentaires. [L'idée était même revenue lors de la primaire PS de 2017 par la voix de Manuel Valls](#) qui prônait une défiscalisation et une suppression des seules cotisations salariales.

L'exécutif, qui peine à convaincre les Français que la hausse de la CSG et les nouvelles taxes vertes ne grèveront pas leur pouvoir d'achat, a donc décidé de marquer avec les heures sup un coup symbolique. En espérant faire basculer l'opinion. La mesure est aussi populaire côté employeur. «La défiscalisation des heures supplémentaires est plus réaliste pour les PME que le sujet des seuils sociaux», a ainsi réagi sur BFM François Asselin, le président de la CPME.

Le dispositif sera inséré au plus tard au sein de la loi de finances de 2020. Se posera alors la question de son financement. La «désocialisation» voulue par Emmanuel Macron coûterait environ 3,5 milliards d'euros en année pleine, contre un peu plus de 4,5 milliards pour la version Sarkozy. Édouard Philippe estime que les bonnes nouvelles sur le front de la croissance et des rentrées fiscales permettront à l'État de décaisser ces milliards, qui n'ont pas été prévus dans la programmation des finances publiques présentée en septembre. 2020 semble être une échéance raisonnable. En 2019, la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE) en baisse pérenne de cotisations patronales coûtera 20 milliards d'euros à l'État. Ce choc absorbé, le gouvernement table sur un déficit public de 1,5 % en 2020.

[Anne de Guigné](#)

6 Le commerce extérieur s'enfonce dans le rouge



Le déficit commercial s'est creusé l'an passé de près de 15 milliards, à 62,3 milliards d'euros, selon les chiffres des Douanes dévoilés ce mercredi. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ont entraîné une forte hausse des importations de produits manufacturés. Et les prix du pétrole ont lourdement pesé.

L'année 2017 s'est soldée par un creusement substantiel du déficit commercial. La balance commerciale a accusé un trou de 62,3 milliards d'euros, soit 14 milliards de plus qu'en 2016, selon [les chiffres](#) diffusés mercredi par les Douanes. Il s'agit [du chiffre le plus élevé depuis 2012](#).

Le renchérissement du baril de pétrole l'an passé s'est traduit par un alourdissement de la facture énergétique de l'ordre de 7,5 milliards d'euros, soit plus de la moitié du creusement du déficit. L'accélération de la croissance, tirée par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, a gonflé aussi les importations de biens produits à l'étranger. Ainsi, le déficit des produits manufacturiers a atteint un nouveau record à 40,6 milliards en 2017, soit 5 milliards d'euros de plus que l'année précédente et il « se creuse nettement plus en France que dans les pays voisins », remarquent les Douanes.

Vingt ans de désindustrialisation

Les exportations de produits manufacturiers ont progressé de 4,4 % l'an passé, mais les importations, elles, ont grimpé de 6,5 %. Le secteur aéronautique, un des points forts du tissu productif français, a vu son excédent reculer et la plupart des autres secteurs ont vu leur performance se dégrader, à l'exception notable des parfums et de l'automobile. Enfin, conséquence des mauvaises récoltes, l'agriculture a plongé dans le rouge.

Mercredi, au quai d'Orsay, Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'Etat en charge du Commerce extérieur, s'est voulu lucide sur les problèmes : « *Notre appareil productif n'est pas capable de répondre à la demande. C'est le fruit de vingt ans de désindustrialisation qui se paie cash dans les chiffres* ». Il promet une réforme des dispositifs de soutien à l'exportation, qui sera annoncée le 23 février prochain par le Premier ministre.

Celle-ci passera par une rationalisation des relations entre les différents acteurs, des régions en passant par Business France, la BPI et les chambres de commerce pour « *en finir avec les querelles de chapelle et fluidifier le parcours du soutien à l'export* ». L'objectif est de booster le nombre d'entreprises qui exportent. Celui-ci n'a pas bougé l'an passé et est resté à 124.000, contre près du double en Italie et du triple outre-Rhin.

Inquiétudes sur les services

« La balance commerciale des services aux entreprises est déficitaire depuis 2016. Dans une économie comme la France, largement désindustrialisée, c'est un vrai sujet d'inquiétude pour la compétitivité puisque ces services devraient être un moyen de compenser les pertes de l'industrie », alerte Lionel Fontagné, professeur d'économie à l'Université Paris-I.

En 2018, la France devrait profiter de la croissance mondiale. Les carnets de commandes sont pleins et les perspectives générales d'exportation estimées par les industriels français sont au plus haut depuis plus de vingt ans. Le déficit commercial ne devrait pas se réduire, selon le Trésor mais au moins, il ne pèsera plus sur la croissance. Avec toutefois un risque : la remontée de l'euro face au dollar fragilise les exportations françaises. Mais [la réforme fiscale de Trump](#) pourrait se traduire par un regain de croissance américaine cette année. Et les Etats-Unis sont un des seuls pays avec lequel la France affiche un excédent commercial.

Guillaume de Calignon

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 08/02/2018

7 Hémorragie de chauffeurs chez Uber



Avec la nouvelle réglementation, l'entreprise de VTC a perdu 25 % de ses conducteurs. Ce qui n'est pas sans conséquence pour les clients, tant en termes de temps d'attente que de prix.

Le choc était attendu. Il a été très rude. L'application de [la loi Grandguillaume](#), effective depuis le 1er janvier, a entraîné une chute drastique du nombre de chauffeurs disponibles, notamment chez Uber, numéro un du secteur. «Nous recensons en janvier environ 20.000 [chauffeurs](#) actifs sur l'application Uber en France, soit une baisse de près de 25 % par rapport à décembre 2017», reconnaît Steve Salom, directeur France, Suisse et Autriche. Cette chute s'explique par une nouvelle réglementation de l'exercice de chauffeur de VTC. Les autorités toléraient que les titulaires d'une licence Loti (s'appliquant pour les conducteurs de vans de sept personnes et plus) puissent exercer une activité de transport de personnes (VTC). Ce n'est plus le cas depuis le 1er janvier. [De nombreux Loti ont obtenu une équivalence ou passé l'examen permettant de devenir chauffeur de VTC.](#) Le gouvernement se félicite d'ailleurs de cette transition «réussie». «On nous prédisait l'apocalypse, indique-t-on au ministère des Transports. Force est de constater qu'elle n'a pas eu lieu.»

Apocalypse, sans doute pas. Pour autant, des milliers de chauffeurs Loti ne peuvent plus exercer aujourd'hui. Et leur nombre pourrait encore diminuer, puisque le ministère recense 3800 chauffeurs disposant d'un récépissé pour exercer jusqu'au 31 mars, en attendant de passer l'examen pratique ou d'obtenir officiellement l'équivalence. Le recul du nombre de chauffeurs a été d'autant plus significatif qu'Uber a été très rigoureux dans l'application de la loi, en vérifiant les licences de tous ses chauffeurs. Le géant américain a donc «perdu» de 5000 à 6000 chauffeurs à Paris.

Ce qui n'est pas sans conséquence pour les clients, tant en termes de temps d'attente que de prix. Sur le premier point, Uber reconnaît une augmentation significative, mais hétérogène, en Île-de-France, après analyse de la semaine du 11 décembre et celle du 15 janvier, en dehors de la période des vacances scolaires. Si le temps d'attente dans les arrondissements du centre de Paris (1er, 11e, 17e et

Ville) a augmenté de moins de 5 %, la hausse se situe entre 5 et 15 % dans dix autres arrondissements et comprise entre 15 et 25 % dans les quatre derniers. Hors de Paris, la situation est pire, avec des hausses supérieures à 25 % dans certaines zones en Seine-Saint-Denis, dans l'Essonne ou les Hauts-de-Seine.

Prix en hausse de 10 %

Compte tenu du modèle d'Uber, ces augmentations de temps d'attente provoquent une hausse des prix: la société a en effet développé un algorithme dynamique qui modifie les prix à la hausse pour que les chauffeurs arrivent rapidement là où est la demande. C'est ce qui explique leur concentration dans le centre de Paris en janvier. Globalement, Uber observe que les prix, en moyenne, ont progressé de 10 % en Île-de-France entre les mêmes semaines de décembre et de janvier. Là encore, les disparités ont été importantes selon les zones géographiques et des horaires. Surtout, comme le souligne Steve Salom, «la tarification dynamique a été observée en journée et en semaine pendant cette période, ce qui est très inhabituel».

De quoi provoquer la surprise des utilisateurs et une certaine désaffection pour l'appli. Ce qu'admet Steve Salom: «La technologie de tarification dynamique a un effet double: lorsque les prix augmentent, les chauffeurs sont plus nombreux à vouloir rouler alors que la demande quant à elle baisse.»

La société compte bien récupérer les chauffeurs, qui ont toujours la possibilité d'obtenir leur licence, et ses clients. En attendant, ses concurrents ont pu - un peu - en profiter, étant moins touchés par la baisse du nombre de chauffeurs. Certains, parce qu'ils faisaient moins appel aux Loti, sont moins concernés par l'évolution du cadre légal. Les autres parce qu'ils se montrent moins rigoureux dans la vérification des licences des chauffeurs.

Ce sont surtout les taxis, grâce à leur prix réglementé et fixe, qui se frottent les mains. Nicolas Rousselet, le patron des taxis G7, s'est ainsi félicité de la hausse du nombre de demande de courses de 19,5 % sur le seul mois de janvier. La centrale de réservation avait déjà retrouvé une dynamique positive sur la fin de l'année 2017 (+ 13 % sur le quatrième trimestre), mais la performance de janvier est forcément liée à la baisse de l'offre de VTC et, surtout, à la hausse consécutive des prix.

Didi embarque Renault-Nissan

C'est un beau coup réussi par [l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi, avec l'annonce d'un accord conclu avec Didi, numéro un chinois du VTC](#). L'objectif est «d'explorer les coopérations possibles concernant un nouveau programme d'autopartage en Chine utilisant un véhicule électrique», selon un communiqué. Le marché du véhicule électrique dans l'empire du Milieu est stratégique pour l'Alliance. [Nissan et son partenaire local Dongfeng tablent sur 30 % de voitures «électrifiées» à l'horizon 2022](#). Une autre coentreprise (entre Renault, Nissan et Dongfeng) a été créée spécifiquement dans l'électrique. Didi et l'Alliance mettent aussi en avant les ambitions du constructeur dans les robots-taxis.

Emmanuel Eglhoff

LE MONDE – 08/02/2018

8 La RATP, Sodexo et la MAIF misent sur le « court-voiturage »



Aux côtés des fonds Via ID et Inco, ces trois groupes ont décidé d'investir près de 3 millions d'euros dans Klaxit, l'un des leaders du covoiturage courte distance.

C'est un petit marché, mais il intéresse au premier chef les agglomérations pour se débarrasser des bouchons et réduire la place des voitures. Le « court voiturage » a le vent en poupe depuis plusieurs années, mais sur la vingtaine d'acteurs présents sur ce créneau prometteur, aucun n'a encore réellement trouvé un modèle d'affaires pérenne.

Klaxit, cependant, estime qu'il a décroché le Graal. L'ancien WayzUp, l'un des pionniers du marché des trajets domicile-travail, a annoncé, mercredi 7 février, une nouvelle levée de fonds de 3 millions d'euros pour se développer. Cette somme apparaît modeste au regard de l'annonce, fin 2017, d'une levée de fonds de 16 millions d'euros par l'entrepreneur Jean-Baptiste Rudelle pour Less, une nouvelle start-up de covoiturage courte distance.

Cependant, note Julien Honnart, le cofondateur de la start-up, en 2013, « *le plus important, dans ce tour de financement, ce sont avant tout les nouveaux investisseurs qui nous accompagnent. La RATP, Sodexo, la MAIF et le fonds Inco apportent plus que les fonds. Ils vont nous permettre d'accélérer notre développement* ». Via ID, fonds historique de Klaxit, participe également à l'augmentation de capital de la jeune pousse.

Pour Klaxit, la clé du système de covoiturage courte distance, ce n'est pas seulement d'ouvrir une plateforme de mise en relation en temps réel de conducteurs et de passagers, mais de créer également, autour de pôles urbains, une masse critique de conducteurs et de passagers. Cette masse critique sur la plate-forme permettra, à terme, d'ouvrir le service plus largement à l'ensemble du grand public.

Dans le jargon des affaires, au lieu d'offrir un service « B to C » (*business to consumer*, de l'entreprise au consommateur), Klaxit a mis en place un service « B to B to C » (*business to business to consumer*). Klaxit vend son service avant tout aux entreprises, surtout celles installées loin des réseaux de transport public. Ces entreprises proposent alors à leurs collaborateurs de se mettre au covoiturage. « *Cela nous a permis d'avoir un modèle rentable dès le premier jour* », précise M. Honnart.

« Faire nos preuves en France, puis partir à l'international »

« *Nous disposons aujourd'hui d'une centaine d'entreprises clientes et nous sommes présents sur neuf agglomérations à travers la France*, souligne l'entrepreneur. *A moyen terme, nous voulons être présents sur une cinquantaine d'agglomérations dans le pays.* » Sodexo devrait pouvoir l'aider à conquérir d'avantage d'entreprises.

« *Nous sommes le leader mondial des services de la qualité de vie [restaurants d'entreprise, conciergerie, etc.] et rien qu'en France, nous travaillons pour 2 000 entreprises de plus de 100 salariés. Avec Klaxit, nous serons capables de leur proposer des services de mobilité* », confirme Géraldine Delplanque, de Sodexo.

Parallèlement, le rapprochement avec la RATP doit aider la start-up à s'intégrer plus étroitement dans les réseaux de transport urbain. La régie parisienne gère actuellement une cinquantaine de réseaux dans l'Hexagone. « *Nous allons répondre aux prochains appels d'offres en proposant une composante covoiturage* », confirme Stéphanie Bourgeais, du groupe RATP.

Les autorités organisatrices des mobilités sont aujourd'hui friandes d'offres complémentaires aux seuls réseaux bus, tramway ou métro. Les tests en cours de financement par les collectivités locales de services de covoiturage ont dopé de manière importante l'activité des start-up. « *Tant en Ile-de-France qu'à Orléans, où des financements sont en place pour soutenir le covoiturage, le volume de trajets de covoiturage explose. Nous sommes sur une croissance de 10 % des volumes par semaine depuis six mois* », remarque Julien Honnart.

En attendant de savoir si ces financements seront pérennisés par les différentes collectivités locales, Klaxit entend embaucher une dizaine de salariés pour atteindre un effectif de 28 personnes. « *Nous*

voulons faire nos preuves en France, puis partir à l'international, explique M. Honnart. Nous ciblerons d'abord les trajets des transfrontaliers. »

Cityscoot lève 40 millions d'euros, notamment auprès de la RATP

Le loueur de scooters électriques en libre-service Cityscoot a annoncé, mardi 6 février, l'entrée à son capital du groupe RATP dans le cadre d'une opération de financement de 40 millions d'euros pour développer le service en France et en Europe. La start-up française avait déjà levé 15 millions d'euros en juillet 2016, un mois après le lancement du service à Paris. Elle compte une flotte de 1 600 scooters électriques, déployée en Ile-de-France.

En ce début 2018, la jeune pousse se lance à Nice, avant de démarrer à Lyon, Genève et à Milan. « Le parc sera porté à 5 000 scooters en 2018, constituant ainsi la plus grosse flotte de deux-roues électriques partagés au monde », affirme la start-up, qui compte 120 salariés. Aujourd'hui, les principaux concurrents de Cityscoot sont Coup (Bosch) déployé à Berlin, Paris et bientôt Madrid et l'espagnol eCooltra, à Barcelone, Madrid, Lisbonne et Rome.

Par [Philippe Jacqué](#)

LES ECHOS – 08/02/2018

9 Vinci décolle grâce à la reprise du BTP et à la hausse du trafic aérien



Le nombre de passagers dans les aéroports a connu une année record et a grimpé de plus de 12 % l'an dernier dans ceux gérés par Vinci. Dans le BTP les marges se sont rétablies, signe d'une conjoncture beaucoup plus porteuse.

Présent dans la construction comme dans les concessions, Vinci est aux premières loges pour engranger les bénéfices de toutes les grandes tendances du moment, que ce soit la reprise du BTP ou du décollage du trafic aérien un peu partout dans le monde. Le groupe présidé par Xavier Huillard a dévoilé ce mercredi après Bourse un résultat annuel flamboyant, en croissance de presque 10 % sur un an à 2,7 milliards d'euros. Il témoigne non seulement d'une hausse d'activité, mais aussi d'un accroissement de sa rentabilité car le [chiffre d'affaires](#) total du groupe n'a progressé, dans le même temps, « que » de 5,7 %, à 40,2 milliards d'euros. De fait, le résultat opérationnel courant du groupe bondit de 10,2 %, à 4,6 milliards.

Record à Nantes

En 2017, tous les astres étaient alignés pour Vinci. En tant que quatrième opérateur mondial d'aéroports, tout d'abord. Car l'année 2017 restera comme exceptionnelle pour ce secteur. Selon la Fédération européenne des exploitants d'aéroports ACI, l'an dernier en Europe, le nombre de passagers a connu son plus fort [taux de croissance](#) (+8,5 %) depuis 13 ans. La quarantaine d'aéroports gérés par Vinci à travers le monde enregistre même + 12,4 % en moyenne, et + 14,5 % à Nantes Atlantique.

Car la France a du potentiel. On estime que dans un pays au marché aérien mature, 40 % du trafic est le fait de compagnies à bas coût, or l'Hexagone n'en est pas encore là. Ce qui explique que l'ouverture

de nouvelles lignes au quatrième trimestre ait dopé Nantes Atlantique... en attendant sa modernisation réclamée par l'Etat, après l'abandon de Notre-Dame-des-Landes. Concessionnaire des deux aéroports, [Vinci négocie la suite avec l'Etat](#) .

Les aéroports restent encore une petite activité comparée aux concessions autoroutières de Vinci. Ils ne rapportent que 345 millions d'euros de [résultat net](#), contre 1,3 milliard pour les autoroutes, mais c'est un bond de 39 % en un an contre -6 % pour les réseaux autoroutiers. Cela permet au résultat net total du pôle concessions de croître de 1,5 %, à 1,7 milliard d'euros.

Services pour l'énergie

L'autre fait marquant de 2017 est la reprise du BTP, qui ne se reflète plus seulement au niveau des commandes engrangées (même si le carnet de commandes progresse de 7 %) mais en termes de profit. Le résultat net du pôle BTP ressort à 793 millions soit une croissance de 16,7 %, témoignant une rentabilité rétablie.

Fait notable, alors que 2016 avait été l'année du développement du portefeuille de concessions aéroportuaires, 2017 est celle d'importantes acquisitions dans le BTP, qui ont tiré la croissance de l'activité. Vinci a racheté un acteur significatif du BTP en Australie (Seymour White, 280 millions de chiffre d'affaires) afin de percer dans ce pays continent. Surtout, il a réalisé 34 acquisitions dans le domaine des services pour l'énergie et des télécommunications pour sa filiale Vinci Energies. Soit 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires acquis.

Vinci Energie, qui a réalisé 10,7 milliards de chiffre d'affaires, contre 14 milliards pour Vinci Construction, devrait devenir, dans quelques années, la principale activité du pôle travaux. Dans ce contexte, le groupe prévoit une nouvelle croissance en 2018, tant dans les concessions (mais moins forte dans l'aéroportuaire qu'en 2017, qui a signé un record) que dans le BTP. Et fait grimper son dividende à 2,45 euros par action soit +16,7 %.

Myriam Chauvot

LE PARISIEN – 08/02/2018

10 Téléphonie. La 5G ? Elle va très vite arriver



Orange va tester cette nouvelle génération de téléphonie mobile à Lille et Douai (Nord). Voici ce que promet cette norme qualifiée de révolutionnaire.

La4G a à peine fini de se déployer que la future génération de réseau mobile pointe son nez. Les opérateurs français y travaillent depuis plusieurs années, notamment [Bouygues](#) et [Orange](#). Le plus avancé, Orange, présentait hier sa feuille de route : 2018 sera l'année des premiers essais grandeur nature avant le grand saut en 2020. Voici donc ce qui nous attend.

La 5G, c'est quoi ? Ce sera la 5ème génération de réseau mobile. Elle promet un débit dix fois supérieur à la 4G. Nokia annonce avoir même atteint dans son laboratoire de Saclay (Essonne), le débit ultra rapide de... 15,8 Giga bites/seconde (Gbs), trente fois la vitesse de la fibre disponible à la maison! De là à imaginer qu'elle va supplanter la box... Orange prévoit d'ailleurs d'utiliser la 5G là où [la fibre](#) ne pourra pas aller. Surtout, ce futur réseau se distinguera par une innovation majeure : « Dotées d'un millier de semi-conducteurs, ses antennes sont capables de « suivre » chaque smartphone connecté à elle, jusqu'à ce qu'il sorte de son périmètre en optimisant en permanence le signal, contrairement à la 4G dont le signal décline pour être inexistant en lisière du périmètre », résume Emmanuel Lugagne Delpon, d'Orange Lab network. Un gage de qualité et de stabilité, donc.

Tests grandeur nature. Selon Mari-Noëlle Jego-Laveissière, directrice exécutive d'Orange, « la 5G sera déployée progressivement en France à partir de 2020 ». « De toute façon, insiste-t-elle, il faut attendre l'arrivée de mobiles compatibles : pas avant 2019. Les applications dédiées arriveront dans un second temps ». Cette nouvelle technologie sera testée au 2e semestre, « en grandeur nature en Roumanie, ainsi qu'à Lille et à Douai ».

Téléphonie : la 5G, c'est pour 2020

C'est pour quand et pour qui? «Le déploiement se fera de façon pragmatique, poursuit la directrice. Nous commencerons par les zones où le trafic est très dense. Notamment là où on trouve le plus d'utilisateurs de vidéos en ligne, qui occupent 75% du flux ». Un trafic qui double tous les ans et qui risque

de saturer les tuyaux de la 4G. Le déploiement devrait être rapide : les futures antennes ont été conçues pour intégrer à la fois les 2G, 3G, 4G et 5G, qui continueront de co-exister. Elles peuvent, d'autre part, « s'emboîter » simplement dans les supports existants. Orange aura mis cinq ans [à déployer la 4G](#), il pourrait couvrir en 5G une grande partie de la population dès 2023.

Ca changera quoi ? Pas le prix, rassure Mari-Noëlle Jego-Laveissière pour qui « l'arrivée de la 5G se fera dans la continuité ». Outre le débit, la 5G va révolutionner aussi le temps de latence, c'est-à-dire le temps de réaction du réseau pour échanger des informations. « Avec la 5G, ce temps va être divisé par dix, explique Arnaud Vamparys, directeur de la 5G chez Orange. Un progrès fondamental pour des usages avancés tels que la télé-chirurgie, mais aussi pour les jeux en réseau, l'utilisation de lunettes 3D-360 degrés... Sans oublier bien sûr l'un des principaux utilisateurs de ce réseau ultra haut débit : l'automobile connectée et autonome ». Et ça aussi, c'est pour demain.

Daniel Rosenweg

L'OPINION – 08/02/2018

11 Carrefour continue de perdre des parts de marché en France



Alexandre Bompard n'est pas au bout de ses peines chez Carrefour. En pleine « semaine de la colère » des salariés du géant de la distribution contre [les fermetures de magasins et les suppressions de postes](#), la dernière étude Kantar Worldpanel indique que l'enseigne continue de perdre des parts de marché en France.

Au cours des quatre semaines closes le 21 janvier, les hypermarchés et les supermarchés Carrefour ont cédé du terrain par rapport à la même période de l'an dernier, respectivement -31 et -28 points de base. C'est la plus forte baisse constatée, devant celle des magasins Leader Price (-14 points de base) et Auchan (-12). En revanche, les campagnes promotionnelles agressives d'Intermarché, [avant même l'hystérie Nutella](#), ont payé, avec un bond de 43 points de base pour le groupe de Thierry Cotillard.

Le PDG de Carrefour a du pain sur la planche pour inverser la tendance. Les deux mois précédents, ses [hypermarchés](#) affichaient déjà le plus mauvais score, et le recul observé lors des fêtes de fin d'année est survenu alors même que les dépenses de publicité augmentaient de 35 %. L'étude Kantar explique cette contre-performance par une baisse de la fréquentation qui a pesé face à la stabilité du panier moyen et du nombre de clients. Tous formats confondus, la part de marché de Carrefour s'établissait fin janvier à 20,6 % (-30 points de base sur un an), derrière Leclerc à 21 % (stable) et devant Intermarché (14,8 %, +42 points de base).

Ces chiffres ne risquent pas de reconforter les salariés du groupe. Ils se mobilisent cette semaine contre les projets d'économies et de réductions d'emplois annoncés fin janvier dans le cadre du plan « Carrefour 2022 » : 2 400 postes sont appelés à disparaître dans les douze sièges administratifs du groupe, mais les syndicats chiffrent plutôt à 5 000 les suppressions d'emplois à venir (sur un total de 115 000 en France), liés notamment à la cession ou la fermeture de 273 magasins de proximité.

[Muriel Motte](#)

12 Affaire Kerviel : vers un long bras de fer entre la Société générale et le fisc



La banque a dégagé un bénéfice de 2,8 milliards d'euros l'an dernier, soit un milliard de moins qu'en 2016. Le redressement de 2,2 milliards dans le cadre de l'affaire Kerviel ne devrait pas rattraper le groupe avant plusieurs années.

L'année 2017 restera à plus d'un titre une année difficile pour la Société générale. La mauvaise nouvelle la plus retentissante concerne le bras de fer engagé avec l'administration fiscale dans le cadre de l'affaire Kerviel.

Le groupe a, en effet, profité de la publication de ses comptes annuels, jeudi 8 février, pour lever en partie le voile sur le risque de redressement fiscal de 2,2 milliards d'euros qu'elle encourt.

Pour mémoire, dans cette affaire de fraude commise par l'ex-tradeur Jérôme Kerviel, qui aura coûté 4,9 milliards d'euros à la banque française après sa mise au jour en 2008, un arrêt de la cour d'appel de Versailles du 23 septembre 2016 a conclu à une responsabilité partagée entre M. Kerviel et la Société générale dans ce scandale, du fait de « manquements » dans les procédures de contrôle au sein de l'établissement. Une conclusion de nature à remettre en cause l'octroi du crédit d'impôt de 2,2 milliards d'euros accordé à la banque, au titre du régime fiscal applicable aux sociétés déficitaires victimes de fraudes.

Déduire la perte Kerviel ?

A la toute fin du communiqué portant sur ses résultats annuels, la Société générale indique que « *l'administration fiscale (...) a récemment confirmé qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel* ». Mais la banque estime que « *cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration fiscale, lorsque la Société générale sera en situation d'imputer les déficits reportables, issus de la perte, sur son résultat imposable* ».

Or, selon les prévisions de la banque, « *une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années* ». Si, le moment venu, l'administration décidait bel et bien de notifier le redressement, « *le groupe Société générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes* ». La menace apparaît donc encore lointaine et, en attendant, la banque a décidé qu'il n'y avait pas lieu de passer des provisions dans ses comptes.

Recul d'un milliard

Quant à ses résultats, la Société générale a enregistré en 2017 un bénéfice net en recul de plus d'un milliard par rapport à celui de 2016. Soit 2,8 milliards contre 3,9 milliards d'euros un an plus tôt. A chaque trimestre, le résultat a été inférieur à celui de l'année précédente, en raison des taux bas qui ont pesé sur son activité de banque de détail, de l'atonie des marchés l'été dernier, puis, en fin d'année, d'une série d'éléments exceptionnels.

La première de ces charges exceptionnelles concerne la réorganisation de ses réseaux de banque de détail en France, dans le cadre de son nouveau plan stratégique pour 2020, présenté le 28 novembre dernier. La suppression de plus d'une centaine d'agences et de 900 postes (en complément des 2 550 suppressions de postes déjà annoncées début 2016) va, en effet, se traduire par une charge de 390 millions d'euros pour l'établissement. S'y ajoutent les effets des réformes fiscales aux Etats-Unis (- 253 millions d'euros) et en France (-163 millions), ainsi qu'un contrôle fiscal et une amende sur la dématérialisation du traitement des chèques (- 205 millions).

Litiges avec les Etats-Unis

Enfin, la banque encourt le risque de s'acquitter de lourdes amendes aux Etats-Unis en raison de plusieurs litiges : les affaires du taux interbancaire Libor, du fonds souverain libyen Libyan Investment Authority et du non-respect des embargos américains. Au moins l'un de ces dossiers devrait, d'ailleurs, se dénouer dans les prochaines semaines. Dans cette perspective, la Société générale a décidé, au quatrième trimestre 2017, de doter de 200 millions d'euros supplémentaires sa provision globale amassée dans la perspective du règlement de ces procédures. Ce qui porte, désormais, le montant de cette enveloppe à 2,32 milliards d'euros.

L'ensemble de ces éléments ont contribué à faire chuter le bénéfice net du groupe au quatrième trimestre, à 69 millions d'euros, contre 390 millions sur les trois derniers mois de 2016. Cette médiocre performance a d'ailleurs fait reculer le ratio de solvabilité de la banque à 11,4 % à fin 2017, contre 11,5 % à fin 2016, dans la mesure où la banque a maintenu sa politique de distribution de dividendes.

Ce résultat trimestriel se situe toutefois largement au-dessus du consensus des analystes, qui avaient anticipé une perte. Les bonnes surprises sont venues d'un niveau toujours très faible du coût du risque (les provisions passées pour faire face aux risques de crédits non remboursés) et de bonnes performances des activités de banque de détail à l'international, notamment en Russie et en Roumanie.

Par Véronique Chocron

::: SOCIÉTÉ

LE FIGARO – 08/02/2018

13 L'enseignement du fait religieux à l'école relancé par Jean-Michel Blanquer



Un groupe de travail planche sur ce sujet inflammable au ministère de l'Éducation nationale. Formation des enseignants, bonnes pratiques... Il fournira ses préconisations d'ici au mois d'avril.

Rénover et développer l'enseignement du « fait religieux » (1) à l'école. C'est une priorité pour le « conseil des sages de la laïcité », nommé en janvier par Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation. Ses treize membres, représentant des sensibilités diverses - du politologue Laurent Bouvet à l'ancien ministre Jean-Louis Bianco -, l'ont évoquée, lors de leurs premières réunions. Ils émettront des recommandations au ministre d'ici à avril « car il y a urgence », selon l'un des membres. Emmanuel Macron a indiqué son intérêt pour le sujet lors de rencontres avec les responsables des cultes. Les

enseignants doivent pouvoir «expliquer le fait religieux dans sa plénitude» à leurs élèves, dans le cadre de la laïcité, leur a-t-il indiqué mi-décembre.

L'enseignement actuel «ne transmet pas les données les plus simples» selon un résumé des premiers échanges de la commission, présidée par la sociologue Dominique Schnapper: la séparation des Églises et de l'État, la primauté de la loi civique sur la loi religieuse, le respect dû à toutes les religions. «Autant de choses qui nous paraissent évidentes et qui devraient être diffusées à tous les niveaux» sous la forme d'un texte simple et pratique. «Les cours d'histoire ou d'éducation morale et civique, entre autres, peuvent donner aux élèves les outils de pensée qui leur permettront de vaincre leurs préjugés. Un tel enseignement aide à la sérénité, à l'apaisement, même sur des sujets sensibles comme les questions identitaires», estiment les sages, qui feront remonter les problèmes rencontrés sur l'enseignement des faits religieux et sur les bonnes pratiques.

La formation des professeurs, «un élément essentiel, notamment dans les lycées professionnels où les enseignants doivent particulièrement faire face à la montée des communautarismes», concentrera également leurs travaux. «Dans bien des cas, les professeurs, dont la culture religieuse s'est tarie, passent sous silence certains mots, certaines formules, asséchant ainsi l'ensemble d'un passage, d'un chapitre, d'une écriture», regrettait l'inspectrice de lettres Évelyne Martini lors d'un colloque en 2011: comment comprendre *Un cœur simple* de Flaubert, en faisant l'impasse sur la Fête-Dieu, centrale dans ce roman? Quantité de détails sur le sens des processions de cette fête servent de décor au déroulement du destin de l'héroïne: «Ils doivent être saisis pour ce qu'ils sont et interprétés», disait-elle.

«Radicalisation laïque»

Théoriquement, l'enseignement du fait religieux doit être transversal. Mais depuis le rapport de 2002 du philosophe Régis Debray sur le sujet, les professeurs se sentent tiraillés entre des injonctions qu'ils ressentent parfois comme contradictoires: une scrupuleuse laïcité à respecter et cette culture religieuse à transmettre. Comment réagir face aux parents athées qui refusent jusqu'à l'installation d'un sapin de Noël dans les écoles publiques ou une chasse aux œufs en chocolat dans la cour? Comment répondre aux contestations concernant la théorie de l'évolution en cours de sciences de la vie et de la terre, comment contrer les critiques sur l'enseignement de la Shoah?

Dans le doute, certains se réfugient dans une évocation historique a minima. Car l'évocation des religions engendre parfois une crispation qui peut s'apparenter selon certaines critiques à une «radicalisation laïque». Mi-décembre, les instituteurs d'une école publique de Langon (Gironde) ont choisi de quitter, avec leurs écoliers, une salle de cinéma pendant la séance d'un film d'animation américain, *L'Étoile de Noël*, qui raconte l'histoire de la naissance de Jésus par le biais d'un petit âne qui décide de «suivre l'Étoile». Malgré le synopsis sans équivoque, les enseignantes se sont aperçues pendant la diffusion «qu'il y avait un problème de thématique». En 2017, un professeur des écoles de l'Indre était muté pour avoir fait étudier à ses élèves des passages de la Bible.

Pour Didier Leschi, président de l'Institut européen en sciences des religions, «la difficulté réside dans le fait que les questions religieuses sont devenues plus prégnantes qu'en 2002. Des enfants croyants, musulmans, refusent l'historicité du fait religieux. Cela peut créer une tension dans les classes. La déchristianisation massive en France est aussi à prendre en compte dans la transmission, tant du côté des enseignants que des élèves».

Dans un tel contexte, se contenter d'une vision photographique des religions en se contentant d'apprendre via certains livres scolaires les «cinq piliers de l'islam» ou les «sept sacrements» de l'Église catholique est critiqué. Nommée fin novembre à la tête du Conseil supérieur des programmes, Souâd Ayada s'en est émue devant l'Assemblée nationale. Les programmes ne respectent pas «les règles de l'histoire critique». Cet enseignement «dogmatique présente le prophète de l'islam sans mettre en perspective le contexte socioculturel, regrette-t-elle. C'est un enseignement qui sacralise [...] qui ne me semble pas servir des faims de connaissances. Il vise à flatter, à apaiser, à soutenir des choses qui relèvent du vivre ensemble mais il n'est pas articulé au souci de vérité.» Elle fera partie des personnes écoutées par les sages de la laïcité.

(1) On a forgé la notion de «fait religieux» en 2002 pour la distinguer de l'«enseignement religieux».

Marie-Estelle Pech

::: POLITIQUE

LE FIGARO – 08/02/2018

14 Macron reste ferme face aux nationalistes corses



S'il est favorable à ce que la Corse soit mentionnée dans la Constitution, le président a opposé une fin de non-recevoir sur les autres exigences des dirigeants politiques de l'île de Beauté.

Dix drapeaux. Cinq français, cinq européens, aucun corse. Avant même de s'avancer sur la scène du centre culturel Alb'Oru à Bastia, Emmanuel Macron plante le décor d'un discours conçu comme le «climax» de son déplacement dans l'île. Une visite de deux jours pour y réaffirmer l'autorité de l'État alors que les revendications autonomistes reprennent de la vigueur depuis leur victoire aux élections locales de décembre.

Accueilli par un silence de plomb, sans aucun applaudissement, pas même isolé, Emmanuel Macron assure d'emblée aux élus venus l'écouter que «la Corse est au cœur de la République». Le propos fait écho à [son discours de la veille, prononcé à Ajaccio, en hommage au préfet Érignac assassiné vingt ans plus tôt](#). Et comme la veille, Emmanuel Macron commence par rejeter une à une les revendications des «natis». Le statut de résident? «Une impasse juridique et une mauvaise réponse.» La refonte du régime fiscal? «Une liberté pourrait être donnée à la Corse de mettre en place de nouvelles taxes mais il y aura en contrepartie moins de dotations de l'État.» La co-officialité de la langue corse avec le français? «Dans la République française, et d'avant même la République, il y a une langue officielle et c'est le français.» Quant au rapprochement des prisonniers demandé par les autonomistes, le chef de l'État n'évoque même pas le sujet. Une à une, il referme toutes les portes. Sauf une, qu'il garde légèrement entrouverte: [la possibilité d'inscrire la Corse dans la Constitution](#). Mais c'est à revers qu'il accède à cette demande phare des nationalistes. «Ce souhait, je l'entends, je le respecte et je le prends comme une marque de confiance, dit-il. Comme la volonté d'un ancrage fort dans la République.» Ce geste, le président l'assure, «j'y suis prêt». Mais pas sans condition, et plutôt aux siennes. Ce sera dans le cadre de la révision constitutionnelle et de l'article 72. Et donc pas dans le cadre de l'article 74 comme le demandaient les «natis». «Cela suppose maintenant d'obtenir la majorité des trois cinquièmes au Congrès et donc de convaincre la droite de voter la réforme», s'inquiétait d'ailleurs un élu corse à l'issue de discours.

Des élus autonomistes et indépendantistes qu'Emmanuel Macron s'est d'ailleurs employé à contourner tout au long de son discours en s'adressant directement au peuple corse plutôt qu'à ses représentants et en insistant sur ce que l'État pouvait leur apporter de concret sur le terrain. «Ce qui m'importe, c'est que nous puissions ensemble répondre aux attentes légitimes des habitants», assurait ainsi le chef de l'État avant de détailler ses propositions secteur par secteur. Pour la sécurité, il promet la tolérance zéro pour la délinquance et le trafic de drogue. Pour la santé, il annonce la construction d'un nouvel hôpital à Ajaccio et la rénovation de celui de Bastia. Sur le numérique, il promet d'accélérer la couverture 4G sur l'île. Sur le logement, il propose l'aide de l'État pour finaliser «la couverture du territoire en documents d'urbanisme». Petit à petit, Emmanuel Macron descend dans le détail de la vie quotidienne des Corses,

jusqu'à s'inquiéter de l'impact de la sécheresse sur l'approvisionnement en fourrage pour les troupeaux. «Faire réussir la Corse dans la République, c'est avant tout régler les problèmes du quotidien», résume-t-il.

S'il faut en passer par une réforme de la Constitution pour calmer les ardeurs des indépendantistes, soit. De toute façon, «il y a très peu de Corses dont la vie changera selon que l'on tranche dans un sens ou dans l'autre», évacue-t-il en renvoyant les «natis» aux responsabilités et compétences élargies dont ils disposent désormais dans le cadre de la nouvelle collectivité de Corse. «La collectivité de Corse donne à l'île un statut particulier très décentralisé. Cela implique des responsabilités importantes», explique-t-il comme pour demander aux nationalistes de commencer à utiliser les outils institutionnels dont ils disposent avant de formuler des revendications d'autonomie. Une leçon. Et dont le ton explique sans doute la mine sombre de Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse, et de Gilles Simeoni, le président de son conseil exécutif, à l'issue du discours. Sans compter tous les applaudissements qui ont résonné à la fin du discours d'Emmanuel Macron. Après leur entretien de la veille à Ajaccio avec le chef de l'État, [les deux hommes avaient annulé leur déjeuner prévu avec lui](#) mercredi midi à Bastia. Ils avaient déjà compris.

Gilles Simeoni, Président du conseil exécutif de Corse : «Nous allons maintenir la mobilisation du peuple corse» // <http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/02/07/01002-20180207ARTFIG00371-gilles-simeoni-nous-allons-maintenir-la-mobilisation-du-peuple-corse.php>

[François-Xavier Bourmaud](#)

LE MONDE – 08/02/2018

15 Près de 300 milliards d'euros promis à la défense d'ici à 2025



Le conseil des ministres doit examiner, jeudi, la loi de programmation militaire pour les sept années à venir.

L'effort, tel qu'il est annoncé, est colossal : près de 300 milliards d'euros cumulés seront consacrés à la défense nationale à l'horizon 2025. A cette date, a promis le président de la République, la France dépensera 2 % de son produit intérieur brut (PIB) pour sa force militaire. La loi de programmation militaire (LPM) pour 2019-2025 – le texte qui prévoit précisément la façon dont cet argent sera dépensé – devait être présentée au conseil des ministres, jeudi 8 février. Le gouvernement expose ces chiffres en euros courants et hors le budget des pensions.

Le premier objectif, dit-on dans l'entourage de la ministre de la défense, Florence Parly, sera la « régénération » des armées, mot barbare signifiant qu'après une décennie de réductions budgétaires, il faut combler des lacunes devenues criantes dans les équipements, mais aussi former les hommes au niveau requis par l'OTAN. Le second objectif est « *la préparation de l'avenir* ». La France affiche là sa volonté de préserver son « *autonomie stratégique* » – elle dépend de la dissuasion, du renseignement et de la maîtrise des nouvelles technologies civiles.

« Remontée en puissance »

« *Les victimes des attentats de 2015 et de 2016 ne seront pas mortes pour rien* », prétend un responsable militaire. Plus encore que l'instabilité du monde, les attaques terroristes ont, en effet, provoqué le choc décisif qui a convaincu l'exécutif d'une « *remontée en puissance* » des moyens régaliens du pays. Pour planifier l'effort, l'avenir des armées a été découpé en deux séquences, avant 2023 et après 2023. Un étalement censé donner des marges de manœuvre à l'exécutif.

La première séquence va de 2019 à 2023 : le budget annuel du ministère atteindra alors 44 milliards d'euros, contre 34,2 aujourd'hui. Durant ces cinq années, où les besoins sont « *couverts de manière ferme* », la défense est, comme les autres ministères, soumise à la loi de programmation des finances publiques. « *C'était une question de cohérence d'appliquer un texte qui vient d'être voté au Parlement* », justifie-t-on dans l'entourage de M^{me} Parly. Bercy impose ainsi jusqu'en 2022 une discipline pour contenir la dette – la loi plafonne les « restes à payer », les factures impayées de l'Etat, dont la défense représente à elle seule la moitié en raison du cycle long des programmes d'armement.

« Je suis consciente que les 2 % pour la défense vont avec le 3 % de Bruxelles »

Les armées craignaient que cette exigence ne retarde encore des matériels attendus. Le texte de la LPM précise que cela « *ne contraindra pas les investissements de la défense* ». Une vraie-fausse dérogation, car le ministère devra quand même réduire ses reports de charge. « *Je suis consciente que les 2 % pour la défense vont avec le 3 % de Bruxelles* » pour le déficit français, a déclaré au *Monde* M^{me} Parly.

L'effort cumulé est ainsi affiché à 198 milliards d'euros entre 2019 et 2023. Le budget augmentera de 1,7 milliard par an. Et sur toute la période considérée, entre 2019 et 2025, la défense se voit promettre 295 milliards. En 2023, en 2024 et en 2025, la loi de finances prévoira une augmentation du budget des armées de 3 milliards par an.

Un budget ajusté en fonction de la croissance

Un rendez-vous est fixé au Parlement en 2021 pour actualiser cet ordonnancement. « *Cela permettra d'avoir de la visibilité sur les données macroéconomiques, et de consolider les ressources de 2024 et de 2025 en fonction* », explique l'entourage de la ministre. En clair, le gouvernement compte sur un maintien de la croissance. Si le PIB augmente assez, l'objectif présidentiel pourrait être atteint plus vite que prévu, espère-t-il. En cas de crise financière, tout serait à revoir. Le texte gouvernemental prend la précaution d'évoquer une « *ambition 2030* » suffisamment ouverte, et non chiffrée.

Dans ce cadre, la LPM comprend quatre grands chapitres. Les hommes, d'abord. Masse salariale comprise, les dépenses liées aux conditions de la vie et du travail militaire doivent progresser de 14 % entre 2019 et 2023, en comparaison de la période 2014-2018. La LPM prévoit 6 000 recrutements, dont 3 000 d'ici à 2023.

L'armée de terre, la plus nombreuse, a réussi à démontrer qu'il fallait d'urgence stopper les effets délétères sur les jeunes soldats de la pénurie de petits équipements (gilets pareballes, treillis, etc.) ou du manque de moyens d'entraînement, sacrifiés ces dernières années. L'entretien des matériels touchera 1 milliard de plus par an.

Des armements livrés plus tôt et en plus grand nombre

La modernisation des armements, ensuite : + 34 % affichés. Dans plusieurs secteurs prioritaires ils seront livrés plus tôt (de deux ans) et en plus grand nombre. Il y avait urgence pour les blindés, la moitié des nouveaux véhicules connectés du programme « Scorpion » de l'armée de terre seront livrés d'ici à 2025.

Même accélération pour les patrouilleurs de la marine. Le gouvernement prévoit aussi de livrer quatre sous-marins d'attaque Barracuda et trois frégates multimissions. Quant aux avions ravitailleurs de l'armée de l'air, les douze premiers seront livrés en 2023 au lieu de 2025. Dans ses opérations en cours, la France dépend des moyens américains dans ce domaine.

Le troisième chapitre, sur les moyens de « *l'autonomie stratégique* », concerne au premier chef la dissuasion nucléaire, avec 37 milliards d'euros de dépenses d'ici à 2025. En vue de démarrer le programme du sous-marin lanceur d'engins de troisième génération et d'engager les études du prochain missile nucléaire aéroporté, les budgets vont croître de 5 milliards d'euros d'ici à 2023 et au total de 12 milliards d'ici à 2025.

« *Nous voulons aussi des moyens qui apportent une forte valeur ajoutée dans les coalitions* », précise l'entourage de la ministre. Le renseignement bénéficie d'une priorité marquée, avec un quart des recrutements prévus, et près de 6 milliards d'euros sur le quinquennat. La France veut lancer de nouveaux satellites (Ceres et Musis), acheter huit avions légers de surveillance au lieu des deux prévus jusqu'alors, acquérir un nouveau bateau espion, davantage de drones Reaper...

« *Il y a une vraie poursuite de l'effort en matière de renseignement, comme nous l'avons préconisé dans la Revue stratégique de défense [et de sécurité nationale]* », a pu souligner le député européen Arnaud Danjean, qui en a piloté les travaux. Pour le domaine cyber, offensif et défensif, 1,6 milliard d'euros de plus sont prévus.

Les bases françaises renforcées

Les bases françaises prépositionnées dans le monde, en Afrique notamment, seront renforcées. Paris veut inviter des partenaires européens à y stationner. Avec l'objectif de former chaque année 30 000 personnels des armées locales, contre 20 000 aujourd'hui.

Enfin, le quatrième chapitre prévoit 17 milliards d'euros pour l'innovation, en vue de préserver « *la supériorité opérationnelle future* ». Les bureaux d'études des industriels vont bénéficier d'une augmentation des fonds de recherche. Et des programmes d'armement attendus, eux, après 2030, devraient être lancés : le successeur du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, le système de combat aérien du futur ou le char de combat que la France souhaite européen. La LPM sera examinée à l'Assemblée nationale à partir du 12 mars.

Par [Nathalie Guibert](#)

LE POINT – 08/02/2018

16 Gérard Collomb : « À délinquance numérique, police numérique »



ENTRETIEN. Le ministre de l'Intérieur détaille une série de mesures pour moderniser les forces de l'ordre et les rendre plus efficaces.

[Gérard Collomb](#) dévoile ce jeudi les contours de la promesse du candidat Macron d'instaurer une police de sécurité du quotidien (PSQ). Dix mois après son arrivée à Beauvau, marquée par l'adoption d'une loi antiterroriste et la réforme à venir de l'asile et de l'immigration, le ministre de l'Intérieur annonce cette PSQ dans le grand amphithéâtre de l'École militaire, à [Paris](#), un exercice aux allures de grand oral pour le premier flic de [France](#). Il nous détaille ses propositions de « police numérique ». Entretien.

Le Point : Pourquoi une police et une gendarmerie plus connectées ?

Gérard Collomb : Toute une série d'actes de délinquance classique entre dans le cyber : demain le « dealer du coin » ne sera plus le modèle dominant, car les commandes se font de plus en plus sur Internet avec livraison à domicile. Et les types de criminalité ont beaucoup évolué avec une forme « d'uberisation du cambriolage », comme les systèmes de rançongiciels qui vous demandent de payer pour récupérer vos données personnelles. Vous le voyez, il n'y a pas que nous qui sommes entrés dans l'ère cyber ! Les délinquants et criminels y sont entrés aussi. À délinquance numérique, police et gendarmerie numériques.

Qu'est-ce qui va changer ?

Le numérique nous permet de développer de nouveaux services et de moderniser nos forces, non seulement dans les outils dont elles pourront désormais disposer sur le terrain, mais aussi dans leur capacité à traquer la cyberdélinquance de masse. Une partie de l'avenir de la police et de la gendarmerie, c'est la technologie.

110 000 tablettes et smartphones, 10 000 caméras-piéton

Sur le terrain, les forces de l'ordre vont disposer de nouveaux outils high-tech : lesquels ?

Nous menons une révolution totale de nos modes d'action sur le terrain. C'est l'un des points de la Police de sécurité du quotidien. Nous allons déployer 60 000 tablettes et smartphones Neo chez les gendarmes, et 50 000 chez les policiers, le tout d'ici à 2020. Nous déployons de nouvelles applications sur ces appareils, avec un accès direct aux fichiers. Les policiers et les gendarmes peuvent, par exemple quand ils contrôlent l'identité un individu, regarder directement s'il apparaît dans les fichiers de la délinquance alors que, hier, ils devaient passer de longues minutes au téléphone et consulter les fichiers les uns après les autres.

Quelles unités seront équipées en priorité ?

Ces 110 000 appareils seront concentrés d'abord dans les endroits les plus sensibles. Cela participera à apaiser les tensions, tout comme les caméras-piéton que nous multiplierons par quatre d'ici à 2019, pour en porter le nombre à 10 000.

Quel est l'intérêt de ces caméras-piéton ?

Un éventuel conflit peut être filmé avec la caméra : plutôt que d'être confrontés à une zone d'incertitude pour déterminer qui est l'agresseur et qui est l'agressé, nous pouvons voir tout de suite ce qui s'est passé. Dans les cas fréquents où les policiers et les gendarmes sont agressés, les images peuvent être envoyées immédiatement pour analyse.

Les caméras-piéton doivent être déclenchées par le porteur : les trente secondes précédant l'activation sont alors mémorisées, de même, évidemment, que les minutes suivantes. On peut imaginer qu'un policier ou un gendarme qui n'interviendrait pas dans les règles de l'art, décide de ne pas activer sa caméra...

Déclencher la caméra, cela doit devenir un réflexe pour chaque policier et chaque gendarme. Si un individu affirme qu'il a été agressé par un policier ou un gendarme doté d'une caméra qui n'a pas été actionnée, il peut y avoir un doute substantiel, un soupçon.

Les caméras ont un écran qui montre l'image à la personne filmée. Comptez-vous sur l'effet psychologique ?

Forcément, lorsque vous voyez votre image sur la caméra, vous savez que vous êtes filmé, cela influe sur l'attitude.

800 cybergendarmes et cyberpoliciers en plus

Vous annoncez aujourd'hui la création d'une brigade numérique de la Gendarmerie (LIEN), pourquoi ?

La création de la brigade numérique nous permet de donner aux Français l'accès aux mêmes services que ceux dont ils disposent dans une brigade ou un commissariat physique. La brigade numérique sera accessible via les comptes [Twitter](#) et [Facebook](#) de la gendarmerie puis au printemps directement sur le site de la gendarmerie (tchat). Je la lancerai officiellement avant la fin du mois de février.

Le but des guichets numériques est-il de désengorger les chargés d'accueil ?

Grâce aux plateformes « Perceval » et « Thésée » qui seront mises en ligne dès 2018, sur le site service-public.fr, pour lutter contre les fraudes aux moyens de paiement et les escroqueries sur Internet, des milliers de visites dans les commissariats et les gendarmeries pourront être évitées. Et des réponses pourront être apportées sans que les personnels sur le terrain soient forcément mobilisés. Ces plateformes nous aideront à centraliser les informations et, à terme, proposer le dépôt de plainte en ligne.

Les cyberflics se plaignent souvent du manque de moyens...

Nous allons embaucher dans les cinq années qui viennent 800 personnes pour doubler nos capacités spécialisées, mettre en place une cybersécurité du quotidien qui concerne tous les Français, mais également pour épauler les policiers et gendarmes des commissariats et des brigades. Par ces capacités démultipliées, nous pourrions décrypter sur le dark web des choses auxquelles nous n'avons pas aujourd'hui accès. Par ailleurs, tous les policiers et les gendarmes recevront, dès leur formation initiale, un enseignement spécifique sur ce sujet.

Travaillez-vous sur des projets de police prédictive ?

Nous allons développer des outils d'aide à la décision. Nous n'avons pas le même type d'acte de criminalité et de délinquance dans tous les territoires, et ils ne se produisent pas aux mêmes moments. À l'étranger, des forces de sécurité utilisent déjà des outils d'aide à la décision pour projeter les bonnes forces aux bons endroits. Pour le moment nous le faisons de manière artisanale, grâce à l'expérience des agents, mais nous allons analyser les données avec de l'intelligence artificielle pour être encore plus efficaces. Une expérimentation a ainsi été lancée dans onze départements.

Les procédures, souvent lourdes et chronophages, pourraient-elles être demain dématérialisées ?

Nous souhaitons la dématérialisation des procédures. Mais encore faut-il que l'on puisse identifier la personne qui envoie, c'est tout le problème de l'identité numérique. Nous avons lancé un groupe de travail il y a un mois sur cette thématique entre les ministères de l'Intérieur, de la Justice et du Numérique. Nous en avons absolument besoin si nous voulons que les relations entre les enquêteurs et les magistrats soient plus fluides et que les uns et les autres ne disent pas qu'ils sont accablés de paperasse.

Comment attirer les cyberexperts, alors que le privé propose des rémunérations largement supérieures ?

Le service des Français est une mission exaltante et c'est bien cela que les jeunes ingénieurs viennent chercher dans nos rangs. L'attractivité réside dans l'activité elle-même. Par ailleurs, nos partenariats avec les groupes privés sont très nombreux. Le dispositif d'aide aux victimes de cybermalveillance (Acyma) est d'ailleurs un groupement d'intérêt public. Il met en relation les victimes avec des prestataires et permet de détecter des phénomènes que nos services peuvent traiter beaucoup plus rapidement.

[Guerric Poncet](#)

L'OPINION – 08/02/2018

17 Euro, impôts, migrants... Ce que va faire la coalition allemande



Très volontaire sur l'Europe, Paris attendait avec impatience la mise en place du gouvernement outre-Rhin. L'accord conclu mercredi entre Angela Merkel et ses partenaires lui donne de bonnes raisons d'espérer une relance du moteur franco-allemand

Les conservateurs du bloc CDU-CSU et les sociaux-démocrates du SPD ont conclu mercredi un accord de coalition en Allemagne, plus de quatre mois après les élections législatives. Cet accord devra toutefois être soumis à l'approbation des quelque 464 000 membres du SPD, dont certains, notamment les jeunes, sont très hostiles à la reconduite d'une grande coalition (« GroKo »). Cette consultation se tiendra du 20 février au 2 mars et le résultat sera annoncé le 4 mars, prévoit le parti.

Au terme d'une négociation marathon, Angela Merkel a décroché un accord de gouvernement avec le SPD de Martin Schulz. La chancelière était prête à des « compromis douloureux », elle est servie : elle a dû [concéder des ministères importants à ses alliés bavarois et aux sociaux-démocrates](#) et faire la part belle à leurs revendications. En outre, les trois partenaires (CDU, CSU et SPD) procéderont à une évaluation du travail gouvernemental à mi-mandat : la gauche garde ainsi un moyen de pression sur Angela Merkel et une porte de sortie, si la grande coalition le plombait dans l'opinion.

Comme toujours en Allemagne, l'accord trouvé mercredi se matérialise par un épais contrat de coalition (180 pages), qui donne d'ores et déjà une idée très détaillée des mesures qui seront à l'ordre du jour de la nouvelle législature. *L'Opinion* passe en revue ce programme, dont de nombreuses mesures trouvent une résonance de notre côté du Rhin.

Europe

Martin Schulz a supervisé personnellement la négociation de ce chapitre au cœur de ses compétences. Le patron du SPD, futur ministre des Affaires étrangères, s'est félicité de « la fin de l'austérité » : les conservateurs ont accepté de débloquer quelques milliards pour stabiliser la zone euro et poursuivre une politique d'investissement. Ce n'est pas [un budget de la zone euro, comme Emmanuel Macron a pu le réclamer](#), mais Berlin saisit la main tendue par le président français. Le SPD, qui prend aussi le portefeuille des Finances, pourra peser sur la ligne allemande autrement que lorsque Wolfgang Schäuble (CDU) était aux affaires. La grande coalition se dit prête à augmenter la part de l'Allemagne au

budget européen pour compenser le Brexit. Les conservateurs ont tenu à rappeler l'exclusion de la mise en commun des dettes.

Le chapitre Europe est l'occasion d'un long plaidoyer pour l'axe franco-allemand : « Nous voulons développer des positions communes si possible sur tous les sujets importants européens et internationaux où l'UE à 27 n'arrive pas à se mettre d'accord ». Paris entendra avec plaisir un engagement à lutter contre le dumping social et à [faire payer leurs impôts aux Gafa](#). Angela Merkel et le SPD veulent aussi faire avancer la taxe sur les transactions financières.

Espace économique franco-allemand

La grande coalition veut harmoniser les règles de part et d'autre du Rhin. Le serpent de mer de l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés est de nouveau sur la table. Il est question aussi d'édicter des règles communes pour le droit des entreprises et des faillites.

Défense

La grande coalition s'engage à rendre concrète [l'Europe de la défense](#). Elle veut poursuivre le chemin engagé avec Paris. Les excédents budgétaires seront consacrés à une augmentation des dépenses militaires, à égalité avec celle des dépenses de développement, point cher au SPD. Berlin réaffirme dans le même temps l'objectif de 2 % de dépenses militaires pris avec les pays de l'Otan.

Recherche

L'Allemagne dépasse depuis longtemps la France sur la R & D. L'écart risque de s'accroître puisque Berlin veut poursuivre sur sa lancée pour la politique d'innovation. La grande coalition se fixe un objectif de 3,5 % du PIB consacré aux dépenses de recherche et développement en 2020, contre 3 % actuellement. Le futur gouvernement veut aussi compléter la panoplie de centres de recherche franco-allemands avec un établissement consacré à l'intelligence artificielle.

Start-up

Conservateurs et sociaux-démocrates veulent réduire les entraves bureaucratiques pour les créateurs d'entreprises en instaurant un guichet unique. L'appui aux start-up doit passer par une amélioration des dispositifs de soutien à l'investissement. Berlin veut peser de tout son poids au niveau européen pour une définition commune des start-up, afin de pouvoir leur délivrer plus facilement des subventions.

Toujours au niveau de l'UE, la grande coalition veut faire de la libre circulation des données le cinquième pilier des institutions européennes. Elle réaffirme son attachement à la neutralité du net – l'interdiction de privilégier certains contenus sur d'autres, remise en cause aux Etats-Unis. Un soutien pour Paris, sur la même longueur d'onde.

Insertion des chômeurs

Le SPD a obtenu le déblocage de 4 milliards d'euros pour l'insertion des chômeurs de longue durée. Avec cette enveloppe, l'Etat va financer une partie des charges sociales pour soulager les entreprises qui embauchent ces actifs sur le carreau. L'argent permettra de soutenir près de 150 000 personnes. Côté français, le gouvernement Philippe mise prioritairement sur la formation pour atteindre le même objectif.

Contrats précaires

La limitation des CDD sans motif était un point crucial pour le SPD. Martin Schulz a obtenu une réduction de vingt-quatre à dix-huit mois de leur durée maximale. Les entreprises de 75 salariés et plus n'auront le droit d'employer que 2,5 % maximum de leurs effectifs avec des contrats limités dans le temps sans motif. La grande coalition veut aussi limiter à cinq ans les CDD consécutifs avec le même

employeur. Elle introduit une période de carence de trois ans. Emmanuel Macron, lui, a plutôt promis de s'attaquer aux contrats de courte durée, en jouant sur le montant des cotisations sociales.

Flexibilisation des horaires de travail

En échange des concessions sur le travail précaire, les conservateurs ont obtenu d'ouvrir la porte à une flexibilisation de la durée maximale hebdomadaire. Une expérimentation sera menée dans des entreprises signataires d'une convention collective. Elle nécessitera un accord local entre les partenaires sociaux. En France, les ordonnances Pénicaud viennent d'introduire plus de souplesse également, à condition de signer des accords de branche ou d'entreprise.

Fiscalité et baisse des charges

A défaut d'une véritable réforme fiscale, les Allemands devront se contenter d'une suppression progressive à partir de 2021 du Soli, l'impopulaire contribution finançant le développement de l'ex-RDA. Le législateur doit réagir à l'arrivée à échéance des programmes issus de la réunification.

Du côté des cotisations sociales, une baisse est prévue pour les salariés les plus modestes. Pour tous, la cotisation chômage sera réduite de 0,3 point, ce qui [ressemble en partie à la bascule macronienne des cotisations vers la CSG](#). CDU-CSU et SPD s'engagent à ne pas faire progresser les cotisations sociales au-dessus de 40 %. Malgré tout, la fédération des industriels (BDI) reproche aux trois partis de « manquer de courage » au regard de la bonne santé des finances publiques allemandes.

Climat

La grande coalition réaffirme les engagements climatiques 2020, 2030 et 2050. Toutefois, les trois partis laissent entendre que [l'étape de 2020 ne sera pas respectée](#), conformément aux prévisions des experts. Une commission doit présenter des solutions pour limiter les dégâts. Pour la suite, tous les secteurs devront faire des efforts consignés dans une loi. Des engagements à ce stade bien vagues pour soutenir le président Macron dans sa croisade contre le réchauffement.

Aides-soignants

La [France vient d'être confrontée à une grève inédite dans les maisons de retraite](#), soutenue par les directeurs d'établissements. Manque de personnel et faible rémunération, la situation est également critique outre-Rhin. La future majorité promet d'améliorer les salaires et créer 8 000 postes dans le cadre d'un plan d'urgence. Toutefois, les besoins à moyen terme sont estimés à 100 000 aides-soignants pour faire face au vieillissement de la population.

Immigration

Pour accélérer les procédures d'asile, la grande coalition propose des centres de traitement concentrant toutes les administrations concernées. Contrairement à la France, les demandeurs d'asiles ne seront bientôt plus répartis dans les communes allemandes en attendant la décision des autorités, de manière à faciliter les expulsions. La grande coalition, [à l'initiative de la CSU](#), a fixé un plafond de 180 000 à 220 000 migrants par an.

Infrastructure numérique

Le quatrième mandat d'Angela Merkel est placé sous le signe de la fibre optique. La future majorité veut une couverture de tout le territoire, jusqu'à chaque logement si possible, d'ici 2025. Le précédent gouvernement avait fait une promesse similaire en 2013 et ne l'a pas tenue. Aussi, le contrat de coalition prévoit la création d'un droit opposable à l'internet haut-débit. Ces gigantesques investissements (10 à 12 milliards) seront financés grâce aux recettes de l'attribution des licences de téléphonie mobile 5G. D'ailleurs, Berlin veut développer une stratégie avec les opérateurs pour résorber les zones blanches.

Logement

C'est l'une des principales priorités d'Angela Merkel. Elle veut faire bâtir 1,5 million de logements alors que l'Allemagne est confrontée à un marché immobilier tendu. Le paquet prévoit des mesures pour les promoteurs, pour l'accession à la propriété et les locataires. Le SPD a obtenu un espacement des hausses de loyer et une correction de leur encadrement. Les propriétaires devront jouer la transparence sur le loyer pratiqué jusque-là.

Famille

Berlin débloque des moyens importants pour la prise en charge de la petite enfance. Les Länder qui le souhaitent pourront accorder la gratuité des crèches, comme le prévoit la ville de Berlin à partir d'août 2018.

Parité

La grande coalition constate que toutes les entreprises ne jouent pas le jeu de la parité dans les étages de direction. Elle va étudier le principe de sanctions. L'Etat fédéral va également introduire une répartition égale des postes de direction dans la haute fonction publique. L'échéance est fixée à 2025.

[Luc André](#)

LE POINT – 08/02/2018

18 Listes transnationales : le Parlement européen dit « non » à Macron



Cette idée, défendue par Emmanuel Macron, a été rejetée par un vote négatif du Parlement de Strasbourg, sous l'influence des conservateurs du PPE.

Sous l'influence du PPE (la droite européenne), l'assemblée plénière du [Parlement européen](#) a rejeté, par 368 voix contre 274, la [proposition de listes transnationales lors des prochaines élections européennes](#), fin mai 2019. Le président français [Emmanuel Macron](#), qui s'était fait le promoteur de cette idée lors du [discours de la Sorbonne](#), avait gagné à lui d'autres groupes parlementaires, dont les sociaux-démocrates et les libéraux européens (Alde).

L'Élysée a réagi à cette défaite parlementaire en considérant que « l'idée progresse » et que la bataille n'est pas terminée. « La [France](#) continuera à défendre cette idée dans les mois à venir, car elle contribuerait à renforcer la démocratie européenne en créant un débat sur les enjeux européens, et non strictement nationaux, lors des élections européennes, » selon un communiqué de la présidence de la République. Emmanuel Macron ne renonce pas à créer un « nouvel élan démocratique en Europe » à travers les « consultations citoyennes » qui seront lancées en avril 2018 pour préparer le scrutin européen. Pus d'une dizaine de pays européens ont d'ores et déjà adhéré à ce système.

Wauquiez : « un camouflet » pour Macron

De son côté, [Laurent Wauquiez](#), le président des Républicains (parti membre du PPE), s'est réjoui de ce vote, considérant qu'Emmanuel Macron venait de subir « un camouflet ». Alain Lamassoure, un eurodéputé PPE qui a quitté LR par opposition à la ligne Wauquiez, considérait, lui aussi, que cette idée

était « loufoque ». « C'est une lubie de fédéralistes qui ont lancé cela il y a 40 ans au Parlement européen, qui a depuis voté une dizaine de fois sur le sujet », déclarait-il [à nos confrères d'Euractiv](#).

Dans un [récent rapport du Sénat français](#), l'idée de listes transnationales avait été soupesée au regard de l'objectif plus général de conférer aux institutions européennes « plus de lisibilité ». Or l'instauration de telles listes exigerait des citoyens qu'ils déposent dans l'urne deux bulletins de vote : un premier bulletin pour la « liste nationale » de son choix puis un second bulletin en faveur de la liste transnationale. « Le système peut paraître complexe », relèvent les sénateurs. D'autant qu'il créerait, de facto, deux types de députés : des super-députés européens dont la circonscription n'est autre que l'[Europe](#), et désignés par des millions de voix à travers le continent, et une seconde catégorie, des eurodéputés « nationaux », éventuellement « moins prestigieux », s'inquiétaient les sénateurs.

La France gagne cinq sièges de plus

Le système présente, de plus, une difficulté technique pour les formations politiques ne bénéficiant que d'une assise nationale. Comment, dans ce cas, créer une liste transnationale si elles n'ont pas d'équivalent dans les autres pays européens ? Et, même au sein des formations à dimension européenne, on aperçoit déjà de très gros décalages d'un pays à l'autre. Quel rapport entre Angela Merkel et Viktor Orbán ? Aucun. Et pourtant, leurs partis respectifs, la CDU et le Fidesz, siègent tous deux au sein du PPE... Mais de là à faire campagne commune sur la même liste... De toute façon, il aurait fallu harmoniser les législations électorales des 27 États membres, ce qui prend du temps.

Par ailleurs, le Parlement européen a approuvé, aujourd'hui, la réduction du nombre de parlementaires de 751 à 701 après le départ des Britanniques à la suite du Brexit. Une répartition partielle de ces sièges entre les 27 [permet ainsi un rééquilibrage](#) tenant compte des évolutions démographiques. La France hérite de 5 sièges supplémentaires, portant son total à 79 sur 705 sièges (l'Allemagne possède le maximum légal, 96 sièges). « C'est un élément d'influence essentiel pour la France », se réjouit-on à l'Élysée. Le Conseil européen doit encore examiner cette initiative et l'approuver à l'unanimité. Puis, le Parlement européen sera définitivement appelé à approuver ou à rejeter ce texte (sans possibilité d'amendement).

Par [Emmanuel Berretta](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

